

## Situation problème n°1 : L'aménagement de la LGV Rhin-Rhône en Franche-Comté

**Problématique : Quel rôle ont joué les collectivités territoriales dans l'aménagement de la LGV Rhin-Rhône ?**

**Autre support/document possible :**

Site du conseil régional de Franche-Comté > Franche Comté le mag'  
<http://www.franche-comte.fr/fileadmin/FCmag/FCMAG31.pdf>

### LA RÉGION EN CHIFFRES

**3500 km** de pistes de ski de fond.

**79 projets transfrontaliers** dans l'arc jurassien ont été soutenus dans le cadre du programme Interreg IV France/Suisse.

**750 m<sup>2</sup>** c'est la superficie de la future Maison des énergies à Héricourt dont la première pierre a été posée le 22 octobre.

**+ de 350 projets** de bâtiments économes en construction ou en rénovation basse consommation (bailleurs sociaux, collectivités et particuliers) ont été aidés par le programme Effilogis depuis sa création il y a 6 ans.

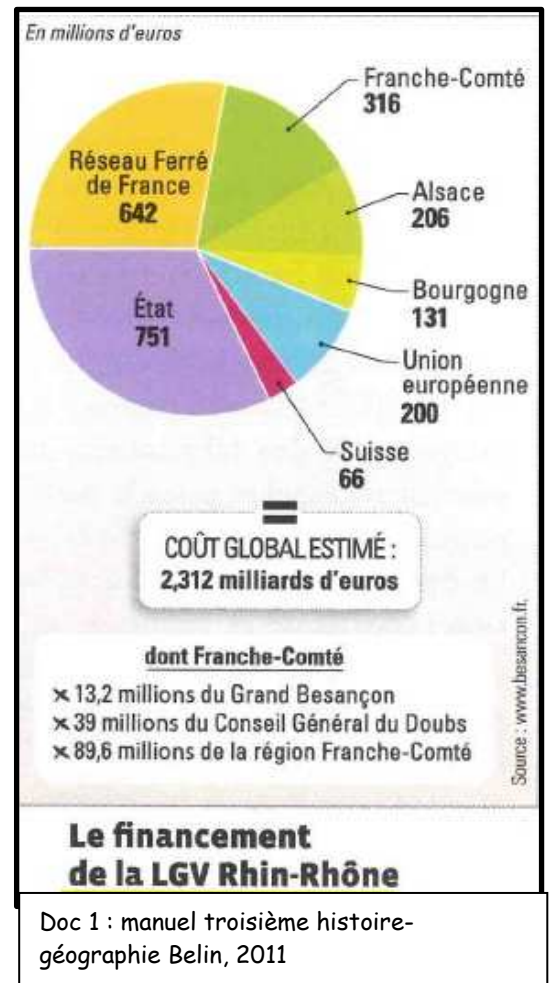
**17 liaisons TER** supplémentaires en 2012 pour les 22000 usagers quotidiens.

**230 sites touristiques** de part et d'autre des frontières française, suisse et allemande sont à découvrir grâce au Pass Musée.

**5 millions** de voyageurs ont emprunté la liaison TGV Dijon-Belfort sur les 6 premiers mois de l'année.



Doc 1 bis : extrait de Franche-Comté le mag' n°31 (novembre-décembre 2012)



Doc 2 : réunion du conseil régional de Franche Comté

**Document 1 :**

- Présentez le document (nature, auteur)
- D'après ce document, qui sont les financeurs de la LGV ? Attention à bien ordonner votre réponse.
- Comment peut-on expliquer la participation de chacun de ces acteurs dans cet aménagement ?

**Document 1 bis :**

- présentez le document.
- quels sont les domaines d'action de la région évoqués dans ce document ?

**Document 2 :**

- D'après cette photo, qu'est-ce que le conseil régional ?

La mise en commun/correction permet assez simplement de montrer que derrière le terme « région » (déjà vu au sens territorial du terme) se cache une assemblée élue qui a des pouvoirs, un budget.  
= permet d'amener la notion de « collectivité territoriale » et de « compétences ».

## Situation problème n°2 : L'aéroport Dole-Tavaux dans le département du Jura

Problématique : Quel rôle a joué la collectivité territoriale du Jura dans le projet d'aménagement de l'aéroport de Tavaux ?

C6 : connaître les institutions de la République. Connaître les règles fondamentales de la démocratie

### Dossier documentaire :



**AÉROPORT DOLE Jura**

**Dole/Tunis**  
Formule "all inclusive"  
en hôtel\*\*\* 8 jours/7 nuits  
**334,00 € TTC par pers.**

le voyage commence... *la*

Esbarquement immédiat  
www.aeroportdolejura.com  
Tél. 03 84 72 04 26

### Doc 1 L'aéroport Dole-Jura continue d'élargir ses horizons...

Transport aérien. Hier soir à Dole, le président du Conseil Général du Jura a présenté officiellement les nouvelles liaisons qui s'ouvriront, dès le printemps prochain, au départ de l'aéroport de Dole Jura. Parmi celles-ci, des liaisons régulières vers Istanbul, Djerba, Londres, Barcelone et le Maroc. Cet aéroport nous ne l'aurions pas inventé s'il n'existait pas. Mais il existe. Et notre rôle en tant que collectivité territoriale consiste à bien utiliser les moyens dont nous disposons...C'est par ces mots que C. Perny (président du conseil général du Jura) a ouvert hier soir la soirée de présentation officielle du nouveau programme de développement pour 2013 de l'aéroport de Dole-Jura. Convaincu de disposer d'un outil de développement déterminant pour le département, le Conseil général entend l'optimiser et donc se donner les moyens de son ambition...(...)Le président du Conseil général entend convaincre ses différents partenaires (La Région le Grand Dole) de l'impériosité de mettre la main à la poche pour participer au fonctionnement de cet outil dont il rappelle qu'il est un élément déterminant dans le développement régional...

K. Jourdan, *le Progrès* 30/10/2012

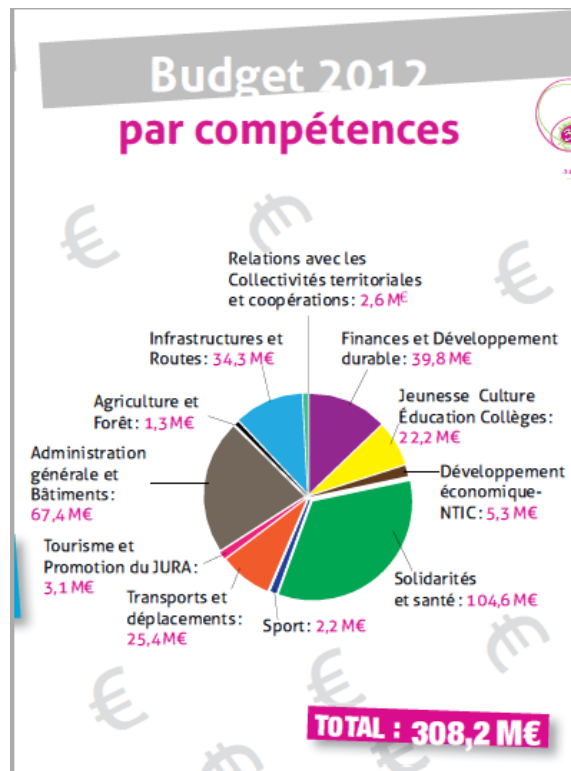


**André LAMY**  
Vice-président  
Transports & Déplacements

“Transporter les scolaires, les Jurassiens, programmer les nouveaux modes de déplacements, faire vivre l'aéroport DOLE JURA, concilier flux automobiles et place des vélos, réduire le flux des poids lourds, autant de défis à relever pour une mission essentielle aujourd'hui.”

**25,4 M€**  
TRANSPORTS & DÉPLACEMENTS

- 29 Maintien de la gratuité du transport scolaire pour les familles.
- 30 Intégration des pistes cyclables dans les réalisations de voiries départementales
- 31 Poursuite de la réduction du trafic des poids-lourds pour préserver la sécurité et le cadre de vie des Jurassiens.
- 32 Un nouveau projet de développement pour l'aéroport Dole Jura
- 33 Lancement d'un site Web de co-voiturage



Doc 2  
Extrait de la brochure « Le budget du Conseil Général expliqué à tous »

### QUESTIONS :

A partir des documents ci-dessus, réponds aux questions suivantes :

- Relève l'expression qui caractérise le Jura ici. **Collectivité territoriale**
- Quel rôle a joué le Jura en tant que collectivité territoriale dans le projet de l'aéroport de Tavaux ?

**La collectivité territoriale a soutenu le projet**

- D'après le doc 2 quelle compétence est concernée par ce projet ? Cite d'autres compétences qui te concerne directement.

**Compétence des transports et déplacements**

- Quelles informations relèves-tu sur la collectivité territoriale ?

**Dirigée par un conseil général présidé par un président, tous ces membres sont élus par les citoyens**

## Mise en perspective : comment fonctionne la décentralisation ?

### Doc 3 : extrait de Journal télévisé

(<http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/2122746001010/historique-du-projet-de-loi-sur-la-decentralisation.fr.html>)

#### Doc 4 : document de référence

**Article 1 :** les communes, les départements et les régions règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence. Ils concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie

Loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

« **Art. L. 1511-1.** - La région coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements, sous réserve des missions incombant à l'Etat.  
« Le conseil régional établit un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en oeuvre sur son territoire au cours de l'année civile, dans les conditions prévues au présent chapitre, par les collectivités territoriales et leurs groupements

Loi du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

D'après les doc 3 et 4, qui possédait ces compétences avant 1983 ? Que s'est-il passé en 1983 ? Pourquoi cette loi ? Comment s'appelle ce transfert ? En 1982, l'Etat a choisi le transfert de certaines compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales Cette loi avait pour but d'apporter des réponses plus rapides et mieux adaptées à la diversité des situations locales. C'est la décentralisation. La décentralisation de 1982 a déjà permis de rapprocher la démocratie des citoyens, car une part des décisions sont prises directement par les élus des collectivités territoriales : conseils régional, général, municipal.

Cette réforme semble vouloir davantage encore rapprocher la démocratie des citoyens : référendums, droits de pétition, transferts de toutes compétences utiles, autant de mesures qui pourraient leur paraître nécessaires.

D'après le doc 1 et 3, pourquoi le président du CG du Jura interpelle la région de Franche Comté ?

La loi de 2004 a fait évoluer la décentralisation. Elle a renforcé le pouvoir de la région en particulier sur les autres collectivités territoriales en lui attribuant un rôle de coordination sur son territoire de toutes les actions de développement économique.

#### Doc 5 : Présentation vidéo France TV éducation :

<http://education.francetv.fr/selection-thematique/politique-mode-d-emploi-o27817>

Imagine une situation où le préfet du Jura pourrait intervenir face à la LGV / l'aéroport de Tavaux

Ou si + de temps (en lien avec la situation problème n°2) :

**Doc 6 : extrait d'un courrier de la préfecture**  
(en réponse à une lettre d'association d'usagers)

**A l'aide de la vidéo sur le Préfet (et du doc 6), explique pourquoi le préfet a été interpellé au sujet de l'aéroport de Tavaux.**

**Comment pourrais-tu définir le rôle du Préfet. En quoi est-il différent de celui d'un élu du conseil général ?**

Nommé par le gouvernement, le Préfet est un fonctionnaire. Responsable de l'ordre public, il doit faire appliquer les principes républicains. Il veille au maintien de l'ordre public et met en oeuvre la politique du gouvernement, il contrôle la légalité des actes des collectivités locales



Liberté - Égalité - Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU JURA  
Lons-le-Saunier, le 10 janvier 2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET DE  
LA PROTECTION DES POPULATIONS  
Pôle protection des populations  
Service alimentation et protection du consommateur

Affaire suivie par : Sylvie ROY  
Tel : 03-94-97-93-01  
Dossier n° : 2012/11  
Départ n° : 2012/25

Monsieur,

Par courrier électronique du 2 janvier 2012, vous sollicitez l'avis de mon service concernant la campagne publicitaire de l'aéroport de DOLE. La publicité comportant les termes « embarquement immédiat » vous paraît constituer une pratique commerciale trompeuse.

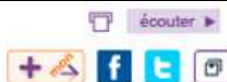
Après examen du contenu de l'annonce publicitaire considérée, il apparaît que les termes utilisés ont une portée générale. Aucune offre de prestation de service précise n'est proposée. En revanche, est indiqué le site internet de l'aéroport, destiné à donner les informations sur les voyages offerts. Actuellement, ce site est en cours de construction et renvoie au site de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, gérant l'aéroport en partenariat avec KEOLIS dans le cadre d'une délégation de service public. Sur ce site, il est bien précisé que les vols à destination de Porto débiteront à compter du 5 avril 2012 et que les billets sont en vente depuis le 29 novembre 2011 sur le site de la Compagnie Ryanair.

Dans la mesure où ce type de prestation ne s'effectue que sur réservation, les clients potentiels sont alors renseignés sur la description des prestations offertes lors de cette étape.



## Des exemples de référendums locaux

le 4 05 2012



Extrait du site Vie Publique (<http://www.vie-publique.fr/>)

### Quelques exemples de la pratique du référendum local (2005-2007)

Englancourt (Aisne)	8 avril 2006	Déplacement du monument aux morts
Aizelle (Aisne)	19 juin 2006	Programme d'aménagement d'un bassin versant
Alet-les-Bains (Aude)	1 <sup>er</sup> décembre 2006 (annulation par CAA)	Mode de gestion du service d'eau et d'assainissement
Saint-Aignan-de-Noyers (Cher)		Choix du nom des habitants
Crozant (Creuse)	5 mai 2006 (annulé par le TA de Limoges – acte individuel)	Démolition d'un bâtiment
Larnod (Doubs)	8 décembre 2005	Projet de carrière
Malons-et-Elze (Gard)	27 novembre 2005 et 27 janvier 2007	Implantation d'éoliennes
Castanet-Tolosan (Haute-Garonne)	16 novembre 2006	Transports urbains
Candé-sur-Beuvron (Loir-et-Cher)	16 janvier 2006	Adhésion à la communauté d'agglomération de Blois
Thouaré (Loire-Atlantique)	19 décembre 2005	Création d'une police municipale
Souilly (Meuse)	5 décembre 2005	Projet de création d'une fosse de stockage temporaire de lisier et d'un plan d'épandage
Garchizy (Nièvre)	Délibération du 12 juin 2006 (annulée par le TA de Dijon, 9 novembre 2006)	Au sujet des décisions par les entreprises DIM et FACOM sur des plans de fermetures de leurs implantations locales
Varennes-Vauzelles (Nièvre)	Délibération du 12 juin 2006 (annulée par le TA de Dijon, 5 octobre 2006)	Au sujet des décisions par les entreprises DIM et FACOM sur des plans de fermetures de leurs implantations locales

Le référendum local est un référendum décidé par l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale (ex : conseils municipaux, généraux ou régionaux) afin de soumettre à la décision de ses électeurs un projet de texte relevant de ses compétences.

Il a été créé en mars 2003.

### Questions :

- Recherche dans ton manuel ce qu'est un référendum (rappel).
- Quels types de projets sont proposés au vote des électeurs ?
- Pourquoi peut-on dire que le référendum local a permis de rapprocher la démocratie des citoyens ?

En consultant les citoyens sur des questions d'aménagement local, le référendum local leur a permis de s'exprimer de façon officielle sur ces sujets qui les concernent au quotidien.